

Thème 3 : Françaises et Français dans une République repensée.

Problématique : comment une République renouvelée fait-elle face aux transformations de la société française depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1980 ?

I- Refonder la République et la démocratie (1944-1947).

Comment s'est construit le projet de refondation de l'État à la fin de la Seconde Guerre mondiale ?

1- La France libérée : la restauration de la République.

Quand et comment la France est-elle libérée ?

A- La libération de la France et la mise en place du Gouvernement Provisoire Français.

Carte page 157.

Les **débarquements en Normandie (Juin 1944)** et en **Provence (août 1944)** marquent le début de la libération du territoire français par les Alliés.

Appuyés par la Résistance en Province comme à Paris, ils libèrent complètement la France en mai 1945. **La capitale est libérée le 25 août 1944** après des combats de rues opposant résistants, habitants et soldats allemands en déroute.

Ces soldats en fuite, harcelés par la Résistance s'en prennent aux civils en représailles comme à Oradour sur Glane le 10 juin 1944.

Le général de Gaulle leader de la France Libre prend la tête du gouvernement provisoire.

Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) : Gouvernement créé en 1944 par le Général de Gaulle et des résistants afin de diriger le pays une fois le régime de Vichy renversé, en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution.

B- L'épuration et le rétablissement des principes républicains.

Livre pages 158-159.

La libération du territoire et la fin de la guerre sonnent aussi la fin du Régime de Vichy et de ses lois totalitaires : le 9 août 1944 le régime de Vichy est déclaré illégal.

Le GRPF s'attache à juger **les collaborationnistes et les membres du régime de Vichy** lors **des procès d'épuration** : miliciens, hommes politiques mais aussi artistes ou simples citoyens sont jugés. L'épuration se fait aussi dans la rue de façon illégale et brutale. Le peuple cherche des coupables de cinq années de terreurs et de privations (lynchages, femmes tondues, exécutions sommaires).

Dans cette France qui règle ses comptes, **le GRPF rétablit les libertés fondamentales** : liberté d'expression, liberté de la presse, liberté de culte, liberté de réunion ...

Épuration : Répression contre les Français accusés ou soupçonnés de collaboration avec l'Allemagne. On distingue l'épuration spontanée, hors de toute règle du droit, et l'épuration légale.

2- La mise en place d'une nouvelle République.

Quelles sont les caractéristiques de cette nouvelle république instaurée après la Seconde Guerre Mondiale ?

A- L'influence du CNR.

Documents pages 160à 163.

La chute du régime de Vichy entraîne la **nécessité d'organiser de nouvelles élections pour établir une nouvelle Constitution**. En 1945 une nouvelle assemblée est élue et entame des débats autour de la nouvelle Constitution.

Celle-ci s'appuie notamment sur le **programme du CNR proposé en 1944** et ses grandes valeurs : **une égalité absolue entre les citoyens, un interventionnisme économique de l'État et la mise en place de lois sociales**.

Dès 1944 une avancée majeure est mise en place : les Françaises obtiennent le droit de vote.

En **Octobre 1946, la Constitution est définitivement votée**, c'est le début de la IVème République (1946-1958) régime politique où **un président élu pour sept ans s'appuie sur un gouvernement dirigé par un président du conseil et deux chambres élues** (Assemblée nationale + Conseil de la République).

CNR : Conseil National de la Résistance, institution qui unie depuis 1943 les différents mouvements de la Résistance.

B- L'intervention de l'État et la mise en place de "l'État providence".

Documents pages 160-161.

La IVème République met en pratique de nombreuses propositions du CNR notamment la création de la **Sécurité Sociale**. Les droits sociaux sont inscrits dans le préambule de la Constitution et font figure de droits fondamentaux. On parle alors d'un **État providence**.

Dans le contexte de la reconstruction, l'État intervient directement dans la vie économique et effectue la **nationalisation de nombreux secteurs** : l'énergie (gaz, électricité, charbon), les transports (il devient l'actionnaire majoritaire de Renault), les banques ou encore les assurances.

Nationalisation : Acquisition par l'État d'une entreprise dont il en devient propriétaire.

Sécurité sociale : Système public de protection sociale contre les risques liés à la précarité, la maladie et à la vieillesse.

État providence : Moyens par lesquels l'État protège les personnes contre les risques liés à la maladie, la précarité et à la vieillesse.